



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 25 mars 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Virginie CAVALLI (v'lib.) et consorts : « M2-M3, Blécherette-Chauderon-Flon-Gare, être usagère-er des transports publics à Lausanne = une école pour participer à Pékin Express ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

les résolutions, disant :

« Le Conseil communal souhaite que les résultats de l'étude découlant de l'acceptation du préavis 2020/48 quant à l'interface M3 à Chauderon soient publiés dans les 6 mois à compter de ce jour »

« Le Conseil communal souhaite que les orientations du futur pôle de mobilité de Chauderon fassent l'objet d'une communication publique et transparente de la Municipalité comme cela a été le cas pour la Place de l'Europe »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse la connexion la plus directe, efficace et accessible à toutes et à tous entre les trois pôles de mobilité de la Gare CFF, de la Place de l'Europe et de Chauderon »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour annoncer des mesures à court terme (avant 2026) afin de soulager le tronçon Gare CFF-Flon du M2 »

« Le conseil communal souhaite que la municipalité s'engage auprès des partenaires du projet de M3 pour que l'ouvrage du M3 et le projet qui l'entoure soient réalisés avec les outils et matériaux les moins polluants disponibles. Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne »

le mardi vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :